

# Compte rendu du conseil municipal

## Mercredi 31 Mai 2017

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE GARCIA Béatrice, FILLATRE Rachael, MESTRE Monique, BOUCON Patrick, DUPY BIARD Marie-Christine, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal

**Absents ayant donné procuration :** Monsieur SANGAY André (Procuration à Madame BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse)

**Absent excusé :**

**Absente :** Madame ROIRAND Nathalie

### Ouverture de la séance

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✚ Décision sur la vente de l'immeuble, 6 rue Jean Jaurès – Ancienne perception

### Voté à l'unanimité

Monsieur LAPEYRE Bernard a été nommé secrétaire de séance.

### Maison de santé pluri-professionnelle

#### Attribution du marché pour les fouilles archéologiques

Trois entreprises ont répondu pour entreprendre les travaux relatifs à ces fouilles archéologiques.

- Entreprise EVEHA (87), Limoges pour un montant HT de 59 956.50 €
- Entreprise HADES (31), Balma pour un montant HT de 28 513.63 €
- Entreprise INRAP (33), Bègles pour un montant HT de 24 832.75 €

Proposition de retenir l'entreprise la moins disante, l'Entreprise INRAP pour un montant HT de 24 832.75 €.

**Voté à l'unanimité.**

### Cantine scolaire

#### Attribution des lots pour le marché des « Fournitures de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Commune de Valence sur Baïse »

Suite à l'ouverture des plis, la commission d'appel d'offres a analysé l'ensemble des éléments fournis par les différents fournisseurs.

Les différents critères qui ont permis cette analyse sont :

- Prix : 30 %
- Qualité : 30 %
- Qualité de service (délai de livraison, suivi SAV...) : 20 %
- Performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture (circuit court) : 20 %

**Pour le lot n°1 : Viandes boucherie**

La commission propose de retenir la SODECO pour un montant de 4 996.54 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°2 : Produits artisanaux à base de canard / abats**

La commission propose de retenir la MAISON TÊTE pour un montant de 905.63 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°3 : Charcuterie conventionnelle**

La commission propose de retenir RECAPE SA SCOP pour un montant de 343.45 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°4 : Ovo produits / Beurre / Crème / Fromage**

La commission propose de retenir PRO A PRO pour un montant de 1 309.22 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°5 : Volailles fraîches découpées**

La commission propose de retenir la SODECO pour un montant de 1 468.50 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°6 : Volailles fraîches découpées labellisées élevée en plein air**

La commission propose de retenir la SODECO pour un montant de 1 758.80 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°7 : Epicerie**

La commission propose de retenir PRO A PRO pour un montant de 1 254.64 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°8 : Epicerie / Crèmerie / Produits laitiers issus de l'agriculture, Biologique ou en cours de conversion**

La commission propose de retenir PRO A PRO pour un montant de 1 813.10 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°9 : Produits alimentaires surgelés**

La commission propose de retenir GERCAUGEL pour un montant de 3 972.38 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°10 : Fruits frais et fruits secs conventionnels**

La commission propose de retenir FARDIN pour un montant de 1 186.50 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°11 : Fruits frais de saison issus de l'agriculture biologique ou en cours de conversion**

La commission propose de retenir RESTO BIO pour un montant de 973.29 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°12 : Légumes frais conventionnels**

La commission propose de retenir FARDIN pour un montant de 1 682.70 € HT

**Voté à l'unanimité**

**Pour le lot n°13 : Légumes frais de saison issus de l'agriculture biologique ou en cours de conversion**

**Voté à l'unanimité**

**Confortement de l'assise des remparts**

**Attribution du marché pour l'exécution des travaux**

Un avis d'appel à la concurrence a été réalisé pour les travaux de confortement de l'assise des remparts. A l'issue de cet appel d'offre sept entreprises ont répondu au marché.

Les critères de sélection étaient de :

- 30 % sur le prix
- 70 % sur la technique

La société ALIOS a rendu un rapport d'analyse sur la partie technique de ces travaux. Si on ajoute la partie notation du prix nous avons le tableau final suivant :

	Prix de référence	89 253.35 €				
	Montant	Note/30	Note/70	Note/100	Class	
EXTREM	124 862.00 €	21.44	37.80	59.24	6	
GTS	107 805.10 €	24.84	51.10	75.94	1	
SAS GAUHIER	89 253.35 €	30.00	39.20	69.20	2	
COFFEX LITTORAL	125 988.00 €	21.25	30.80	52.05	8	
CAN (Base)	172 964.60 €	15.48	44.10	59.58	5	
CAN (Variante)	155 910.20 €	17.17	44.10	61.27	4	
CROBAM	131 406.00 €	20.38	46.90	67.28	3	
RESIREP	108 715.00 €	24.63	33.60	58.23	7	

Proposition de retenir l'entreprise la mieux-disante, GTS pour un montant de 107 805.10 € HT.  
**Voté à l'unanimité**

## Subvention au CIAS

En 2016, nous n'avions plus les charges du périscolaire et de l'extrascolaire mais nous avons perçu la participation de la CAF qui s'élevait à 18 861.81 €.

Après une rencontre avec le directeur du CIAS où il a été abordé le paiement par la Commune du BPJEPS de Carine CAMPILLO, son remplacement par Madame Sandrine BEDES, il a été convenu d'un remboursement à hauteur de 15 000 € qui sera payé en deux fois, 7 500 € en 2017 et 7 500 € en 2018.

**Voté à l'unanimité.**

## Transfert de la compétence portuaire



### Division de parcelle « Guinguette »

Madame le Maire rappelle que la compétence portuaire a été transférée à la Communauté des Communes au 01 Janvier 2017. Afin de garder une activité de restauration près du port, lors d'une rencontre avec le Directeur Général des Services et le Président de la Communauté des Communes il a été décidé que la Commune garderait un espace enherbé où se situait l'ancienne « Guinguette », voir plan ci-dessous.

**Voté à l'unanimité.**

### Suppression de la Régie

Dans le cadre du transfert de la compétence portuaire, Madame le Maire précise que la régie relative à l'encaissement de l'occupation du quai sera encaissée par la Communauté des Communes.

Proposition de supprimer cette régie.

**Voté à l'unanimité.**

## **Formation du bureau de vote pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017**

Le premier tour des élections présidentielles se tiendra le 11 juin 2017. Après discussion, le bureau de vote a été mis en place.

## **Décision modificative**

Il a été décidé de mettre en place une décision modificative comme suit :

- Augmentation au 001 (Déficit d'investissement reporté) de 75 002.14 €
- Diminution au 2031 (Frais d'études) de 36 002.14 €
- Diminution au 21312 (Bâtiments scolaires) : 39 000 €

Madame le Maire rappelle qu'en début de séance il a été voté un reversement de 7 500 € au CIAS de la Ténarèze. Pour effectuer ce paiement il est nécessaire de mettre en place une décision modificative comme suit :

- Augmentation au 65738 (Autres organismes publics) de 7 500 €
- Augmentation au 2031 (Frais d'études) de 7 500 €

## **Décision sur la vente de l'immeuble 6 rue Jean Jaurès**

Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été décidé de contacter des agences immobilières pour estimer cet immeuble. La Bourse de l'immobilier et Condom Immobilier l'ont estimé.

Après discussion, Madame le Maire propose de mettre en vente le bâtiment 6, rue Jean Jaurès, ancienne perception au prix de 155 000 € frais d'agence compris.

**Voté à l'unanimité.**

## **Questions Diverses**

**Michel NOVARINI**

Programme voirie - 2017

Projet photovoltaïque – Dépôt du dossier

**Béatrice BRETTE-GARCIA**

Fleurissement

**Henri LASSIS**

Syndicat des Eaux de Caussens – Partie Assainissement – Nouvel affermage

Course cycliste - Circuit

Voirie – Aqueduc Ampeils

Bulletin Municipal

**Chantal VERZENI**

Bulletin Municipal – Envoi ADMR

**Bernard LAPEYRE**

Travaux – Place Voltaire

**Fin de séance à 21h10**